

UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1917-18

Ouverture : 15 Octobre 1917 — Clôture : 22 Mars 1918

Les cours commenceront le 25 Octobre 1917



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS,

1917

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres . . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . . . .	51
Faculté de Droit. . . . .	56
Faculté de Théologie . . . . .	64
Faculté de Médecine . . . . .	70
<hr/>	
Prix universitaires . . . . .	84
Renseignements généraux . . . . .	95
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	103

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 1/2 h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1917-18

Ouverture : 15 Octobre 1917 — Clôture : 22 Mars 1918

Les cours commenceront le 25 Octobre 1917



GENÈVE  
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS,

1917

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'HIVER 1917-18

Le semestre commencera le 15 octobre 1917, et se terminera le 22 mars 1918.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires.

Les cours commenceront le 25 octobre 1917.

Les cours sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

*Le Bureau du Sénat, pour l'année 1917-1918, est composé de :*

MM. Francis DE CRUE, *Recteur* ;

Raoul GAUTIER, *Vice-Recteur* ;

Georges FULLIQUET, *Secrétaire* :

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;

Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;

Edgard MILHAUD, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;

Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;

Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;

Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Charles Cailler, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de mécanique rationnelle.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse : Théorie des fonctions analytiques.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	20.

<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	20.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.			
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.	20.	
Lundi, à 10 heures.			
<i>Conférences de géométrie supérieure : Géométrie infinitésimale.</i>	2 h.	20.	
Vendredi, de 5 à 7 heures.			
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires : Chapitres choisis de méthodologie et de didactique mathématiques.</i>	1 h.	20.	
Mercredi, à 11 heures.			
 <b>M. Raoul Gautier, prof. ord.</b>			
<i>Astronomie mathématique générale.</i>	2 h.	20.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.			
<i>Climatologie.</i>	2 h.	20.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.			
 <b>M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.</b>			
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.		Aula.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.			
<i>Exercices pratiques (complément du cours) :</i>	3 h.		
Une après-midi par semaine.			
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.			
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>			
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>			
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>			
[S'adresser au professeur.]			
 <b>M. Amé Pictet, prof. ord.</b>			
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.		
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.			
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.			
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i>			Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]			Lab. de Chimie organ.

 <b>M. Philippe-A. Guye, prof. ord.</b>			
<i>Chimie théorique (I<sup>re</sup> partie).</i>	2 h.		
Vendredi et samedi, à 11 heures.			Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique (II<sup>me</sup> partie).</i>	1 h.		
Jeudi, à 11 heures.			Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>			
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).			
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.			
III. Travaux de recherches.			
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]			
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>			
I. Exercices pratiques de chimie physique (1 <sup>re</sup> partie).			
Une demi-journée par semaine.			
II. Travaux de recherches.			
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]			
 <b>M. Louis Chavanne, prof. ord.</b>			
<i>Chimie pharmaceutique et pharmacie.</i>	3 h.		
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.			Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.		
Mercredi, à 3 heures.			Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.		
Vendredi et samedi, à 10 heures.			Ec. de Chim. A.C.S.
 <b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>			
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.		
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.			Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.		
Lundi, à 5 heures			Ecole de Chimie. P.A.
<i>Analyse quantitative.</i>	2 h.		
Mardi et mercredi, à 5 heures.			Ecole de Chimie. P. A.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

Laboratoire de chimie analytique.

Tous les jours.

Laboratoire de minéralogie (recherches).

Tous les jours.

Travaux pratiques de minéralogie (élèves avancés). 6 h.

Deux après-midi par semaine.

Exercices pratiques de minéralogie (complément du cours). 3 h.

Samedi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.

M. **Emile Yung**, prof. ord.

Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés. 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.

Tous les jours. Instit. de Zoologie (salles 6 et 7).

Étude spéciale du Zooplankton lacustre et exercices de pêches zoologiques dans le lac.

Deux après-midi par semaine. Inst. de Zoologie (salle 3).

Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours). 4 h.

Lundi ou samedi, de 2 à 6 heures. Inst. de Zool. (salle 10).

M. **Emile André**, prof. extr.

L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme. 1 h.

Mercredi, à 6 heures. 30.

Parasitologie générale. 1 h.

Mardi, à 6 heures. 30.

M. **Robert Chodat**, prof. ord.

Botanique. — Physiologie, anatomie et systématique des Thallophytes. 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h. Aula.

Bactériologie et fermentations. 1 h.

Vendredi, à 6 heures. Institut de Botanique.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.

Exercices pratiques (complément du cours). 3 h.

Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.

Tous les jours. Institut de Botanique.

M. **Alfred Lendner**, prof. extr.

Pharmacognosie. 3 h.

Mardi et vendredi, à 8 heures. Institut de Botanique.

Pathologie végétale. 1 h.

Samedi, à 2 heures. Institut de Botanique.

M. **Charles Sarasin**, prof. ord.

Géologie. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. 30.

Laboratoire partiel. — Deux matinées au choix.

Laboratoire complet. Tous les matins, de 8 heures à midi. Lab. de Géol.

Répétitoire de géologie. 1 h.

Samedi, à 8 heures. Labor. de Géologie.

M. **Théodore Flournoy**, prof. ord.

Histoire des doctrines psychoanalytiques. 3 h.

Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures. 30.

M. **Edouard Claparède**, prof. ord.

Psychologie expérimentale. — Les sentiments et la volonté. 2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures. 30.

Exercices et conférences pratiques de psychologie expérimentale. — Les méthodes. Les sensations. 2 h.

Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.

Recherches spéciales, au Laboratoire de Psychologie.

Tous les jours [S'adresser au professeur].

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Palethnologie et anthropologie préhistorique. —		
Origine et développement des civilisations primitives depuis l'âge de la pierre taillée à l'âge du fer. Origines des populations européennes.	2 h.	46.
Lundi et mardi, à 6 heures.		
Morphologie comparative selon les sexes et selon les races. Sélections humaines.	1 h.	46.
Mercredi, à 5 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	55.
Mercredi, à 6 heures.		
<i>Les singes et l'homme.</i>	1 h.	46.
Vendredi, à 5 heures.		
<i>Excursions d'archéologie préhistorique</i> (à organiser au cours du semestre).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Alphonse Bernoud</b> , Dr ès sc.		
<i>Les méthodes graphiques dans les sciences</i> (courbes et abaques).	1 h.	44.
Lundi, à 4 heures.		
<b>M. Emile Briner</b> , Dr ès sc.		
<i>Electrochimie et électrométallurgie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie A.C.S. <sup>1</sup>
<b>M. Jean Carl</b> , Dr phil.		
<i>Les mammifères récents et fossiles; classification, phylogénie et géographie.</i>	2 h.	30.
Jeudi et samedi, à 6 heures.		

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<b>M. Alfonso Gandolfi-Hornyold</b> , Dr ès sc.		
<i>Les migrations des poissons.</i>	1 h.	30.
Vendredi, à 6 heures.		
<b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner</b> , Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	44.
Mercredi, à 6 heures.		
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	44.
Samedi, à 5 heures.		
<b>M. Adolphe Kaufmann</b> , Dr d'Université.		
<i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 2 heures. Ecole de Chimie. G.A. <sup>1</sup>		
<b>M. Arnold Pictet</b> , Dr ès sc.		
<i>Biologie des insectes.</i>	1 h.	30.
Lundi, à 5 heures.		
<i>Anatomie comparée des arthropodes.</i>	1 h.	30.
Vendredi, à 4 heures.		
<b>M. Siegmund Reich</b> , Dr phil.		
<i>Stéréochimie.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		Ec. de Chimie G.A. <sup>2</sup>
<b>M. Louis Reutter</b> , Dr phil.		
<i>Chimie végétale.</i>		
(Préparation des alcaloïdes, glucosides, essences, huiles, à l'aide des végétaux. Réactions spécifiques à ces combinaisons, etc.).	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthode analytique des drogues végétales.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Analyse des résines.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (partie organique).		
(Préparation, réactions, action physiologique des principaux médicaments usités dans la thérapeutique).	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

<sup>1</sup> Grand Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

<b>M. Arthur Schidloff</b> , Dr ès sc. <i>Thermodynamique.</i> Lundi, à 6 heures.	1 h. 44.
<b>M. Witold Stefanski</b> , Dr ès sc. <i>Physiologie comparée des invertébrés.</i> (Sensibilité, tropismes, système nerveux). Lundi, à 6 heures.	1 h. 30.
<b>M. Aron Tcherniavsky</b> , Dr ès sc. <i>Théorie des électrons.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h. 44.
<i>Introduction à la théorie de Maxwell.</i> Samedi, à 5 heures.	1 h. 17.
<b>M. Georges Tiercy</b> , Dr ès sc. <i>Théorie des réseaux orthogonaux.</i> — Réseaux plans; réseaux associés. Réseaux orthogonaux sur la sphère; réseaux de l'espace associés à des réseaux plans. Samedi, à 11 heures.	1 h. 20.
<b>M. Paul Wenger</b> , Dr ès sc. <i>Principes scientifiques de la chimie appliqués à la chimie analytique.</i> Mardi et vendredi, à 2 heures.	2 h. Ecole de Chimie. P. A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Électricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Éléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : L'Embryologie ; les Éléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année* : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

*2<sup>me</sup> année* : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*3<sup>me</sup> année* : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Cours spéciaux.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Éléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.



### B. — Exercices pratiques.

*1<sup>re</sup> année.* — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

*2<sup>me</sup> année.* — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

*3<sup>me</sup> année.* — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

### C. Laboratoires de Chimie.

*1<sup>re</sup> année.* — Chimie analytique.

*2<sup>me</sup> année.* — Chimie analytique.

*3<sup>me</sup> année.* — Chimie technique.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

## Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année :* Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

*2<sup>me</sup> année :* Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

*3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années :* Cours spéciaux<sup>2</sup>.

### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1<sup>o</sup> Chimie inorganique et organique ; 2<sup>o</sup> Chimie analytique ; 3<sup>o</sup> Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

**5<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études

supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

I. B. = Institut de Botanique.  
 L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
 L. P. = Laboratoire de Psychologie.

## FACULTÉ DES SCIENCES

R. C. = Ecole de Chimie.  
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Cailler 20 Sarasin 30	Cailler 20 Lendner 30 Sarasin 30	Cailler 20 Sarasin 30	Cailler 20	Cailler 20 Lendner 30 Sarasin 30	Cailler 20 Sarasin 30
9 à 10	Fehr 20 Reutter E.C.	C.-E. Guye Aula Reutter E.C.	C.-E. Guye Aula Reutter E.C.	Fehr 20 Reutter E.C.	C.-E. Guye Aula Claparède L.P. Reutter E.C.	Cailler 20 C.-E. Guye Aula Reutter E.C.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Fehr 20	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30 Claparède L.P.	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Ph. Guye E.C.A.C.S.	Ph. Guye E.C.A.C.S. Amé Pictet E.C.G.A.	Ph. Guye E.C.A.C.S. Amé Pictet E.C.G.A. Tiercy 20

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Cailler 20	Cailler 20 Kaufmann E.C. Wenger E.C.	Kaufmann E.C.		Kaufmann E.C. Wenger E.C.	Lendner 30 I.B.
3 à 4	Cailler 20	Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S.			
4 à 5	Bernoud 44		Fehr 20		Arnold Pictet 30	
5 à 6	Cailler 20 Duparc E.C.P.A. Chodat Aula Arnold Pictet 30	Duparc E.C.P.A. Chodat Aula Flournoy 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. Chodat Aula Pittard 46 Briner E.C.	Tcherniavsky 44	Fehr 20 Chodat Aula Flournoy 30 Pittard 46	Chodat Aula Flournoy 30 Hochreutiner 44 Tcherniavsky 17
6 à 7	Cailler 20 Pittard 46 Schidloff 44 Stefanski 30	André 30 Pittard 46	Fehr 20 André 30 Pittard 55 Hochreutiner 44	Carl 30	Fehr 20 Chodat 30 Gandolfi 30	Carl 30

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

Salle

M. Jules Nicole, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Programme de la licence. Fragments de Callinus, Simonide d'Amorgos, Tyrtée, Mimnerme et Solon ( <i>Anthologie lyrique</i> , Hiller et Crusius).	2 h.	45.
Lundi et mercredi, à 10 heures.		
Lysias, <i>Contre Eratosthènes</i> .	2 h.	45.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — Les historiens du V <sup>e</sup> et du IV <sup>e</sup> siècle.	2 h.	45.
Mardi et jeudi, à 9 heures.		

M. Paul Oltramare, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce : <i>De la nature</i> , livre VI. — Ammien Marcellin : <i>Histoire</i> , livre XXV.	4 h.	45.
Mardi, à 8 h.; vendredi, à 9 h.; samedi, à 8 h. et à 9 heures.		
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les élégiaques.	2 h.	47.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.		
<i>Histoire des religions.</i> — Les religions de la Grèce antique.	2 h.	46.
Lundi et mercredi, à 11 heures.		

Salle

M. Bernard Bouvier, prof. ord.

<i>Histoire de la littérature française.</i> — La comédie de mœurs et la comédie de caractères au XVII <sup>me</sup> siècle.	2 h.	45.
Lundi et vendredi, à 2 heures.		
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> — Poètes romands.	1 h.	45.
Mercredi, à 2 heures.		
<i>Conférences.</i>		
Exercices de composition et de style.	2 h.	47.
Mardi, de 5 à 7 heures.		
Explication des auteurs de la licence.	1 h.	47.
Vendredi, à 6 heures.		

M. Ernest Muret, prof. ord.

<i>Littérature italienne.</i> — Le seizième siècle.	1 h.	46.
Jeudi, à 10 heures.		
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les noms de lieu.	2 h.	47.
Lundi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Conférences :</i>		
Explication de la <i>Chanson de Roland</i> , d'après le manuscrit d'Oxford ( <i>Bibliotheca Romanica</i> , nos 53-54) et les <i>Extraits</i> publiés par G. Paris.	1 h.	B. P <sup>1</sup> .
Mardi, à 10 heures.		
Explication du <i>Principe</i> de Machiavel (éd. Lisio, avec commentaire; Florence, Sansoni).	1 h.	B. P <sup>1</sup> .
Mardi, à 9 heures.		
Explication d'une comédie espagnole.	1 h.	B. P <sup>1</sup> .
Mercredi, à 9 heures.		

M. Alexis François, prof. extr.

<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI <sup>e</sup> et le XVII <sup>e</sup> siècle.	1 h.	46.
Vendredi, à 3 heures.		

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<i>Conférence.</i> — Grandes et petites règles de la grammaire française.	4 h.	57.
Samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence.		
— Hervet, <i>Œuvres poétiques.</i> — M <sup>me</sup> de Sévigné, <i>Lettres choisies.</i>	4 h.	57.
Samedi, à 9 heures.		
<b>M. Ernest Tonnelat</b> , prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i>	2 h.	46.
Lundi à 3 heures et vendredi, à 4 heures.		
<i>Littérature anglaise.</i>	1 h.	45.
Samedi, à 11 heures.		
<i>Conférences.</i>		
Moyen haut-allemand.	1 h.	46.
Samedi, à 8 heures.		
Allemand moderne.	1 h.	47.
Vendredi, à 8 heures.		
Anglo-saxon.	1 h.	47.
Vendredi, à 9 heures.		
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.		
<i>Linguistique générale.</i> — Linguistique historique.	2 h.	30.
Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures.		
<i>Phonétique grecque et latine.</i> — Le vocalisme.	2 h.	46.
Mardi, à 3 heures, et samedi, à 2 heures.		
<i>Exercices pratiques de linguistique grecque et latine.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 3 heures.		
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 3 heures.		
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.		

<i>Cours spécial.</i> — L'idéalisme de Kant et son développement dans les systèmes de Fichte et de Schelling.	1 h.	46.
Samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence : Explication de textes philosophiques.</i> — Bergson : <i>Essai sur les données immédiates de la conscience</i> (Paris, Alcan).	2 h.	47.
Mardi et samedi, à 2 heures.		
<b>M. Théodore Flournoy</b> , prof. ord.		
<i>Histoire des doctrines psychoanalytiques.</i>	3 h.	30.
Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures.		
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.		
<i>Didactique générale.</i> — La science de l'enfant et son influence sur l'enseignement élémentaire.	2 h.	45.
Mardi et mercredi, à 6 heures.		
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes. Sujet de discussion : l'art et l'enfant.	2 h.	57.
Mardi, de 9 à 11 heures.		
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.		
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — La fin du grand siècle : Louis XIV et Guillaume III.	2 h.	45.
Mardi et vendredi, à 3 heures.		
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Textes historiques et diplomatiques du XVII <sup>e</sup> et du XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.	45.
Vendredi, à 11 heures.		
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — Période franque et bourgogne.	1 h.	57.
Mercredi, à 9 heures.		
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Sources historiques et monuments.	1 h.	45.
Mercredi, à 11 heures.		
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Première période du moyen âge.	1 h.	58.
Mercredi, à 4 heures.		

<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1830 à 1848.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
 <b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>	
<i>Histoire nationale.</i> — Origines et développement des droits populaires à Genève et dans les cantons de l'ancienne Suisse.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
 <b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>	
<i>Histoire économique (Cours général).</i> — La révolution industrielle en Angleterre. L'œuvre économique de la Révolution française. Les origines du socialisme moderne et son histoire jusqu'en 1848.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	49.

<i>Cours spécial.</i> — L'histoire économique de la Suisse de la fin de l'ancien régime jusqu'en 1848.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Les théories de la distribution des richesses dans la littérature économique du dix-neuvième siècle.	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	B.P <sup>1</sup> .
 <b>M. Edouard Naville, prof. extr.</b>	
[Suppléant : M. Georges Nicole, D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec des origines préhelléniques à la fin de l'époque archaïque. Architecture. Sculpture. Peinture. Projections photographiques.	2 h.
Mardi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — La Chaldée et l'Assyrie.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
 <b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
 <b>M. Eugène Pittard, prof. extr.</b>	
<i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie et anthropologie préhistorique. — Origine et développement des civilisations primitives depuis l'âge de la pierre taillée jusqu'à l'âge du fer. — Origines des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	46.
<i>Excursions d'archéologie préhistorique</i> (à organiser au cours du semestre).	

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Adrien Naville</b> , prof. hon. <i>Classification des sciences.</i> — La canonique (science des règles). Jeudi, à 9 heures.	1 h. 46.
<b>M. Isaac Benrubi</b> , Dr phil. <i>Les problèmes fondamentaux de la philosophie.</i> Lundi, à 3 heures.	1 h. 45.
<i>H.-Fr. Amiel continuateur de Rousseau.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Discussions sur la « Contingence des lois de la nature » de M. Emile Boutroux. Mercredi, 3 heures.	1 h. 46.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , Dr ès lettres. <i>Interprétation d'auteurs anglais.</i> — Shakespeare : « King Lear » ; Browning : « Paracelsus ». Mardi et samedi, à 11 heures.	2 h. 47.
<b>M. Louis-John Courtois</b> , Dr ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De la Pléiade à Montesquieu. Mardi et vendredi, à 6 heures.	2 h. 44.
<b>M. Henri Courvoisier</b> , lic. ès lettres. <i>Interprétation d'Homère</i> : Iliade. Lundi, à 6 heures.	1 h. 17.
<i>Interprétation d'auteurs latins</i> : Une œuvre de Cicéron au choix des auditeurs. Lundi, à 5 heures.	1 h. 44.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , Dr ès lettres. <i>Science de l'art.</i> — Exposé des méthodes. Recherches des causes matérielles, physiques, spirituelles, sociales, qui conditionnent la genèse et l'évolution de l'œuvre d'art (avec projections). Lundi, à 5 heures, et samedi, à 4 heures.	2 h. 46.

	Salle
<b>M. Jacques Faïtlovitch</b> , Dr ès lettres. <i>Langue et littérature éthiopiennes.</i> — Grammaire gheez et exercices de lecture de textes. Jeudi, à 3 heures.	1 h. 47.
<i>Langue abyssine</i> (amharique). Mardi, à 3 heures.	1 h. 47.
<b>M. Victor Martin</b> , Dr ès lettres. <i>Interprétation des fragments des Lyriques grecs inscrits au programme de la licence.</i> Lundi et mercredi, à 9 heures.	2 h. 45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Le livre dans l'antiquité. Samedi, à 10 heures.	1 h. B. P <sup>1</sup> .
<b>M. Robert Mobbs.</b> <i>Littérature anglaise.</i> — Tragédies de Shakespeare. Mardi, à 5 heures.	1 h. 46.
<i>Lecture analytique.</i> — King Lear. Jeudi, à 11 heures.	1 h. 47.
<i>Anglais pratique.</i> Vendredi, à 2 heures.	1 h. 47.
<b>M. Edmond Privat.</b> <i>Histoire de la langue anglaise.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> Vendredi, à 3 heures.	1 h. 47.
<b>M. Burkhard Reber.</b> <i>Archéologie préhistorique de la Suisse.</i> 1. Introduction et généralités. — 2. Les stations quaternaires. — 3. Le néolithique. — 4. Les époques du bronze et du fer. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<i>Excursions et visites aux musées et collections.</i> Une après-midi par semaine.	

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeariens.	2 h. 47.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h. 47.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	
<b>M. Jules Ronjat, Dr ès lettres.</b>	
<i>Explication de textes provençaux.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Manfred Schenker, Dr phil.</b>	
<i>Conférence pratique d'allemand moderne.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Albert Sechéhaye, Dr phil.</b>	
<i>L'enseignement de la langue maternelle.</i> — Les principes généraux de la syntaxe et les manuels scolaires (discussions).	1 h. 46.
Samedi, à 5 heures.	
<b>M. Alexandre de Stourdza, Dr ès lettres.</b>	
<i>L'art chrétien.</i> — Les doctrines et les œuvres, depuis les origines jusqu'à nos jours.	2 h. 30.
Mercredi et samedi, à 3 heures.	
<b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique pratique.</i> — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.	
II. <i>Diction.</i> — Exercices de lecture expressive; déclamation.	48.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 6 heures.	
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h. 57.
Mercredi, à 6 heures.	

<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Les mœurs et les institutions de la France à l'époque de la Révolution et du Consulat.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 5 heures.	
<b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale.</i>	
<i>Stylistique comparée de l'allemand et du français.</i>	[Voir page 22.]
<b>M. Louis Zbinden, privat-docent.</b>	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1° Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h. 57.
Lundi, à 11 heures.	
2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. Al <sup>1</sup> .
<b>M. Henri Mercier, lic. ès-lettres, privat-docent.</b>	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 3 heures.	
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h. 57.
Samedi, à 5 heures.	
<b>M. Albert Sechéhaye, Dr phil., privat-docent.</b>	
<i>Eléments de grammaire historique du français.</i>	2 h. 57.
Vendredi, à 5 heures, et samedi, à 4 heures.	
<b>M. Georges Thudichum, privat-docent.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique théorique et pratique.</i>	
Les sons du français; exercices d'articulation.	

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.



II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Lundi, à 4 heures.	28.
Vendredi, à 4 heures.	48.
M. Alfred Mercier, lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	57.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	28.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifiants d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

#### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

#### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

#### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. == Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES

S. F. == Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Oltramare	45					Tonnelat	47	Oltramare	45
											Tonnelat	46
9 à 10	Seitz	47	Muret	B.P.	Muret	B.P.	Seitz	47	Oltramare	45	Oltramare	45
			Malche	57	De Crue	57	J. Nicole	45			François	57
	Martin	45	J. Nicole	45	Martin	45	Rappard	B.P.			Tonnelat	47
							Ad. Naville	46			G. Nicole	46
10 à 11	J. Nicole	45	Muret	B.P.	J. Nicole	45			J. Nicole	45	J. Nicole	45
	Muret	47	Malche	57	Muret	47	Muret	46			François	57
	Seitz	46	Seitz	45	Seitz	46	Seitz	45			Werner	46
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Rappard	B.P.			Montet	29
			G. Nicole	46							Martin	B.P.
11 à 12	Oltramare	46			Oltramare	46			De Crue	45	Bally	30
					De Crue	45						
	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Rappard	57	Rappard	B.P.				
	Zbinden (S.F.)	57	Choisy	47	Mobbs	47	G. Nicole	46			Benrubi	46
							Mobbs	47			Choisy	47

B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. == Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite)

S. F. == Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	B. Bouvier	45	Werner	47	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	Bally	46
					A. Mercier (S.F.)	57			Mobbs	47	Werner	47
3 à 4	Bally	57	Bally	46					François	46	Bally	46
	Tonnelat	46	De Crue	45					De Crue	45		
	Benrubi	45	Faitlovitch	47	Benrubi	46	Faitlovitch	47	Privat	47	de Stourdza	30
			H. Mercier (S.F.)	57	de Stourdza	30						
4 à 5	Werner	45	Bally	30	Werner	45			Werner	45		
					De Crue	58	Borgeaud	50	Tonnelat	46	Borgeaud	49
	Roget	47			Roget	47			Borgeaud	49	Roget	47
	Thudichum (S.F.)	28			de Stourdza	30			Roget	47	Sechehaye (S.F.)	57
					Zbinden (S.F.)	E.A.			Thudichum (S.F.)	48	Deonna	46
5 à 6	Seitz (S.F.)	57	B. Bouvier	47	Oltramare	47						
			Flournoy	30			Borgeaud	50	Flournoy	30	Flournoy	30
	Courvoisier	44	Mobbs	46	Zbinden (S.F.)	E.A.			Rappard	49	Rappard	49
	Deonna	46	Roussy (S.F.)	57					Sechehaye (S.F.)	57	Sechehaye	46
	Thudichum	48							Thudichum	48	H. Mercier (S.F.)	57
6 à 7	B. Bouvier (S.F.)	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier (S.F.)	57						
			Malche	45	Malche	45			B. Bouvier	47		
	Pittard	46	Pittard	46	Oltramare	47						
	Courvoisier	17	Courtois	44					Courtois	44		
									Roussy (S.F.)	28		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le Professeur Edgard MILHAUD, Doyen.

	Salle
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Ses origines. Le juste et l'utile. Obstacles et difficultés. — Les mouvements coopératif, antialcoolique, féministe. — Les œuvres d'éducation et de relèvement.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 5 heures.	45.
<i>Sociologie.</i> — Les précurseurs. — Avènement de la science et anarchie apparente. — Les facteurs physiques, intellectuels, moraux et sociaux du progrès humain. — Les faits et les doctrines.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	17.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	45.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. — La valeur. — La monnaie. — Le capital.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.

	Salle
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	2 h.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	57.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	46.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique (Cours général).</i> — La révolution industrielle en Angleterre. L'œuvre économique de la Révolution française. Les origines du socialisme moderne et son histoire jusqu'en 1848.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	49.
<i>Cours spécial.</i> — Histoire économique de la Suisse de la fin de l'ancien régime jusqu'en 1848.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Les théories de la distribution des richesses dans la littérature économique du dix-neuvième siècle.	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	B.P.
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale: Le budget. Les dépenses et les recettes publiques. Les emprunts d'Etat.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	17.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
[Suppléant: M. <b>Emile Chaix</b> , privat-docent].	
<i>Géographie économique générale.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie économique de la Suisse.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	46.
<i>Géographie politique.</i>	1 h.
Jeudi, à 2 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	45.

<b>M. Liebmann Hersch, prof. extr.</b>	
<i>Statistique générale.</i> — L'organisation de l'observation statistique. Principes d'analyse statistique. Samedi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Exercices pratiques et complément du cours. Samedi, à 4 heures.	1 h. 45.
<i>Statistique spéciale.</i> — La Suisse démographique, économique et sociale (questions choisies). Jeudi, à 10 heures.	1 h. 57.
<b>M. Hans Toendury, prof. ord.</b>	
<i>Cours général d'économie commerciale, II<sup>me</sup> partie.</i> L'organisation financière des entreprises. Le groupement des capitaux et des valeurs. La gestion des affaires. Méthodes d'achat et de vente. La politique des prix. Lundi et mercredi, à 6 heures.	2 h. 48.
<i>Les entreprises de transport et les communications.</i> Cours et conférence.	3 h.
I. Les transports terrestres ; routes et chemins de fer : aperçu historique, exploitation et organisation commerciales, les chemins de fer au service de l'industrie et du commerce.	
II. Les transports maritimes : organisation générale, service commercial, connaissances, assurances maritimes.	
III. La navigation fluviale.	
IV. Les entrepôts et les expéditeurs.	
V. Les postes et télégraphes.	
VI. La presse et les renseignements commerciaux. Lundi, mardi et mercredi, à 4 heures.	46.
<i>Exercices pratiques d'arithmétique commerciale.</i> Mardi, à 6 heures.	1 h. 55.
<i>Visites d'établissements industriels.</i>	

<b>M. Edouard Folliet, prof. ord.</b>	
<i>Comptabilité.</i> — Historique. Prescriptions légales. Théorie des comptes. Différentes méthodes de comptabilité. Mardi, à 3 heures.	1 h. 49.
<i>Bilan.</i> — Définition. But. Etude des différentes parties. Lecture et critique des bilans. Bilan de sociétés anonymes. Mardi et mercredi, à 2 heures.	2 h. 49.
<i>Exercices de comptabilité</i> pour étudiants n'ayant pas suivi les cours d'une école de commerce. Lundi, à 2 heures.	1 h. 49.
<i>Conférence spéciale.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. Mercredi, de 8 à 10 heures.	2 h. 46.
<b>M. Louis Rehous, prof. ord.</b>	
<i>Droit commercial.</i> — Les sociétés. Droit comparé. Mardi et vendredi, à 3 heures.	2 h. 48.
<i>Conférence de droit commercial.</i> Mercredi, à 3 heures.	1 h. 50.
<i>Cours général.</i> — La maison de commerce. Les personnes en droit commercial. Les contrats au point de vue du droit commercial. La lettre de change. Les titres à ordre. Les titres au porteur. Lundi, de 10 à midi, et mardi, à 11 heures.	3 h. 48.

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

<b>M. Paul Ultramare, prof. ord.</b>	
<i>Histoire des religions.</i> — Les religions de la Grèce antique. Lundi et mercredi, à 11 heures.	2 h. 46.
<b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire générale du christianisme.</i> Vendredi, à 9 heures.	1 h. 29.

- M. Charles Bally**, prof. ord.  
*Linguistique générale.* — Linguistique historique. 2 h.  
 Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures. 30.
- M. Charles Werner**, prof. ord.  
*Histoire de la philosophie. Cours général.* — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz. 3 h.  
 Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures. 45  
*Cours spécial.* — L'idéalisme de Kant et son développement dans les systèmes de Fichte et de Schelling. 1 h.  
 Samedi, à 10 heures. 46.  
*Conférence : Explication de textes philosophiques.* — Bergson : *Essai sur les données immédiates de la conscience* (Paris, Alcan). 2 h.  
 Mardi et samedi, à 2 heures. 47.
- M. Théodore Flournoy**, prof. ord.  
*Histoire des doctrines psychoanalytiques.* 3 h.  
 Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures. 30.
- M. Albert Malche**, prof. ord.  
*Didactique générale.* — La science de l'enfant et son influence sur l'enseignement élémentaire. 2 h.  
 Mardi et mercredi, à 6 heures. 45  
*Conférence de pédagogie.* — Travaux de séminaire, visites de classes. Sujet de discussions : l'art et l'enfant. 2 h.  
 Mardi, de 9 à 11 heures. 57.
- M. Francis De Crue**, prof. ord.  
*Cours d'histoire moderne.* — La fin du grand siècle : Louis XIV et Guillaume III. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 3 heures. 45.  
*Conférence d'histoire moderne.* — Textes historiques et diplomatiques du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. 1 h.  
 Vendredi, à 11 heures. 45.

- Institutions politiques et sociales* — Période franque et bourgonde. 1 h.  
 Mercredi, à 9 heures. 57.
- Conférence d'histoire du moyen âge.* — Sources historiques et monuments. 1 h.  
 Mercredi, à 11 heures. 45.
- Paléographie et diplomatique.* — Première période du moyen âge. 1 h.  
 Mercredi, à 4 heures. 58.
- M. Charles Seitz**, prof. ord.  
*Histoire ancienne.* — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques. 2 h.  
 Mardi et jeudi, à 10 heures. 45.  
*Conférence d'histoire ancienne.* — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine. 1 h.  
 Jeudi, à 9 heures. 47.  
*Histoire contemporaine.* — Histoire générale de l'Europe de 1830 à 1848. 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 10 heures. 46.  
*Conférence d'histoire contemporaine.* — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine. 1 h.  
 Lundi, à 9 heures. 47.
- M. Edouard Naville**, prof. extr.  
 [Suppléant : **M. Georges Nicole**, D<sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].  
*Archéologie classique.* — Histoire de l'art grec des origines à la fin de l'époque archaïque. Architecture. Sculpture. Peinture. 2 h.  
 Mardi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures. 46.

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Droit des obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi à samedi, à 9 heures.	48.
<i>Code civil français.</i> — Des personnes. Des biens.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Conférences de droit civil</i> , tous les quinze jours.	
Mardi, à 2 heures.	48.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Angleterre. Russie, etc. Droit musulman. Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	46.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Mercredi, à 8 h., vendredi et samedi, à 9 h.	17.
<i>Introduction au droit</i> (Eléments du droit).	4 h.
Lundi, à 8 et 9 h.; mardi, à 9 h.; samedi, à 8 h.	17.
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse (constitutionnel et administratif).</i> — Souveraineté du peuple et droits individuels; démocratie directe et démocratie représentative; les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire; leur séparation; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs (pétition, initiative, referendum, jury);	

confédération d'Etats; république fédérative; Etat unitaire; les compétences fédérales; les pouvoirs fédéraux; administration, armée, neutralité.	3 h.
Lundi, à 4 heures. mercredi et samedi, à 11 heures.	48.
<b>M. Charles Cailler</b> , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie et anthropologie préhistorique. — Origine et développement des civilisations primitives de l'âge de la pierre taillée à l'âge du fer. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	46.
Morphologie comparative selon les sexes et selon les races. Sélections humaines.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	55.
<i>Excursions d'archéologie préhistorique</i> (à organiser au cours du semestre).	
<b>M. Emile Yung</b> , prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 h.
Tous les jours, à 10 heures, sauf le jeudi.	30.

<b>M. Robert Chodat</b> , prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Physiologie, anatomie et systématique des Thallophytes.	5 h.	Aula.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h.		
<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Les sentiments et la volonté.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
<i>Exercices pratiques et conférence de psychologie.</i>	2 h.	
Vendredi, de 9 à 11 heures.		Lab. de Psychologie.
<b>M. Hector Cristiani</b> , prof. ord.		
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.	
Lundi, à 5 h.; jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à 4 heures.		Institut d'hygiène.

<b>M. le Dr Louis Mégevand</b> , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		Morgue judiciaire.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		Morgue judiciaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Adrien Naville</b> , prof. hon.		
<i>Classification des sciences.</i> — La canonique (science des règles).	1 h.	46.
Jeudi, à 9 heures.		
<b>M. Antony Babel</b> , Dr en sociologie.		
<i>Les corporations de métiers.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 4 heures.		
<i>Histoire économique de Genève : l'époque épiscopale, la Réforme, le XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 4 heures.		

<b>M. Edouard Dufour</b> , Dr en sociologie.		
<i>Le socialisme en France, de Babeuf à Jaurès.</i>	2 h.	44.
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
<b>M. Otto Karmin</b> , Dr phil.		
<i>Les idées sociologiques des Encyclopédistes.</i>	1 h.	47.
Mardi, à 4 heures.		
<b>M. Emile Wilmot</b> , lic. ès sc. sociales.		
<i>La philosophie sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Condorcet.</i>	1 h.	17.
Vendredi, à 5 heures.		
<b>M. Alfred Juvet</b> , Dr phil.		
<i>Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.</i>	1 h.	47.
Samedi, à 5 heures.		

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs de diplômes commerciaux jugés équivalents aux certificats de maturité.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Jusqu'à ce qu'ait été organisée en dehors de l'Université une maturité commerciale, peuvent être immatriculés ceux qui subissent avec succès un examen complémentaire.

Cet examen sera passé devant une commission nommée par la Faculté et composée de professeurs de l'Université, du Collège et de l'Ecole Supérieure de Commerce.

Le programme de l'examen fait l'objet d'un règlement spécial.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

**Grades.**

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

**PLAN D'ÉTUDES**

**I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES**

**MENTION A (Générale).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

**MENTION B (Economie politique).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

**MENTION C (Education).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

**MENTION D (Sciences historiques).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

**2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES**

Plan conforme aux programmes d'examen à préciser avec les professeurs.

**II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES**

Plan conforme aux programmes d'examen.

<sup>1</sup> Voir note p. 43.



### III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

#### MENTION A

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

#### MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

### IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

### V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

#### MENTION A (Economie privée).

##### PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

##### DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. —

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

*Prof. du 4 Mars 1900*

Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. —

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique — Histoire économique.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

## INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Édouard FOLLIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences  
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la  
Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

### DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

#### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 48.

<sup>3</sup> Voir note 2 p. 48.

— Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =  
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin Moriaud Cailler Borel	48 46 20 17			Folliet Borel Cailler	46 17 20	Martin Moriaud	48 46	Cailler	20	Borel	17
9 à 10	Seitz Martin Borel Fehr	47 48 17 20	Malche Martin Borel	57 48 17	Folliet De Crue Martin	46 57 48	Rappard Seitz Martin Fehr Ad. Naville	B.P. 47 48 20 46	Choisy Martin Borel Claparède	29 48 17 L.P.	Martin Borel	48 17
10 à 11	Rehfous Seitz Yung Mégevand	48 46 30 M.J.	Malche Seitz Yung G. Nicole	57 45 30 46	Seitz Yung	46 30	Rappard Seitz Fehr Hersch	B.P. 45 20 57	Wuarin Yung Claparède	17 30 L.P.	Wuarin Werner Yung	17 46 30
11 à 12	Rehfous Olttramare Borgeaud Claparède	48 46 49 30	Rehfous Borgeaud Claparède Dufour	48 49 30 44	Milhaud Rappard De Crue Olttramare Fazy Dufour	30 57 45 46 48 44	Milhaud Rappard G. Nicole	30 45 46	Milhaud De Crue	30 45	Bally Hersch Fazy	30 45 48

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Folliet Cailler	49 20	Folliet Werner Martin	46 47 48	Folliet Mégevand	49 M.J.	Chaix	46	Milhaud	57	Werner	47
3 à 4	Cailler	20	Folliet Rehfous De Crue	49 48 45	Rehfous	50	Chaix Cristiani	46 I.R.	Milhaud Rehfous De Crue	57 48 45		
4 à 5	Toendury Werner Fazy Babel	46 45 48 57	Toendury Bally Karmin Babel	46 30 47 57	Toendury Werner De Crue	46 45 58	Milhaud Chaix Cristiani	46 45 I.H.	Rappard Werner Cristiani	17 45 I.H.	Rappard Hersch	17 45
5 à 6	Wuarin Chodat Cristiani	45 Aula I.H.	Wuarin Flournoy Chodat	45 30 Aula	Wuarin Pittard Fehr Chodat	45 46 20 Aula	Milhaud	46	Flournoy Rappard Chodat Wilmot	30 49 Aula 17	Wuarin Flournoy Rappard Chodat Juvet	45 30 49 Aula 47
6 à 7	Wuarin Toendury Pittard	45 48 46	Toendury Pittard Malche	55 46 45	Toendury Pittard Malche Fehr	48 55 45 20	Chaix	46	Milhaud	57	Chaix	46

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Droit des obligations en droit suisse et en droit français.</i> 6 h.	
Lundi à samedi, à 9 heures.	48.
<i>Code civil français.</i> — Des personnes. Des biens. 2 h.	
Lundi et jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Conférences de droit civil</i> , tous les quinze jours.	
Mardi, à 2 heures.	48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Droit pénal.</i> — Partie générale. 5 h.	
Mardi, vendredi et samedi, à 8 heures; jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
<b>M. Louis Rehous</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
<i>Cours général.</i> — La maison de commerce; les personnes en droit commercial. Les contrats au point de vue du droit commercial. La lettre de change. Les titres à ordre. Les titres au porteur. 3 h.	
Lundi, à 10 et à 11 heures; mardi, à 11 heures.	48.
<i>Les sociétés en droit fédéral.</i> 2 h.	
Jeudi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i> 1 h.	
Jeudi, à 9 heures.	50.
<i>Droit civil.</i>	
<i>Code civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille. 3 h.	
Mercredi, à 11 heures; vendredi, à 10 heures; samedi, à 11 heures.	49.
<i>Code civil allemand</i> (B. G. B. IV). — Droit de la famille. 2 h.	
Lundi et samedi, à 9 heures.	50.

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française. 2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire. 2 h.	
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Origine et développement des droits populaires à Genève et dans les cantons de l'ancienne Suisse. 2 h.	
Vendredi et samedi, à 4 heures.	49.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure). 3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — I. Personnes et famille. 2 h.	
Lundi, à 10 heures; jeudi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé. 1 h.	
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Législation civile comparée :</i>	
I. Histoire externe du droit comparé. 2 h.	
Lundi et jeudi, 8 heures.	46.
II. Etude de la méthode comparative sur la base de questions choisies. (Paul Moriaud, <i>Recueil de textes législatifs</i> , Genève, 1917.) 2 h.	
Mercredi et vendredi, à 10 heures.	48.
III. Partie générale. 3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i> 1 h.	
Lundi, à 10 heures.	M. J <sup>1</sup>
<i>Accidents du travail.</i> 1 h.	
Mercredi, à 2 heures.	M. J <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

	Salle
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. La valeur. La monnaie. Le capital.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	2 h.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	57.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	46.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	3 h.
Mercredi, jeudi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.
Vendredi, de 2 h. 1/2 à 4 heures.	44.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Partie générale.	3 h.
Mercredi, jeudi et samedi, à 11 heures.	17.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Mercredi à 8 h. ; vendredi, à 9 h. ; samedi, à 9 h.	17.
<i>Introduction au droit</i> (Eléments du droit).	3 h.
Lundi et mardi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures.	17.
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse</i> (constitutionnel et administratif).	
Souveraineté du peuple et droits individuels ; démocratie directe et démocratie représentative ; les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire ; leur séparation ; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs (pétition, initiative, referendum, jury) ; Confédération d'Etats ; République fédérative ; Etat unitaire ; les Compétences fédérales ; les pouvoirs fédéraux ; Administration ; Armée ; Neutralité.	3 h.
Lundi, à 4 heures, mercredi et samedi, à 11 heures.	48.

	Salle
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale. Le budget. Les recettes et les dépenses publiques. Les emprunts d'Etat.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	17.
<b>M. X.</b>	
<i>Histoire du droit germanique et moderne.</i> — I. Droit public.	4 h.
Mercredi, à 9 h. ; vendredi, à 9 et 10 h. ; samedi, à 9 et 10 heures.	44.
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand</i> , avec références à l'avant-projet d'un code pénal suisse.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	17.
<i>Philosophie de la morale et du droit.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 5 heures.	49.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb</b> , Dr en droit, lic. ès sc. pol.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	44.
<b>M. Cuno Hofer</b> , Dr en droit.	
<i>Droit de la guerre sur terre.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Paul Logoz</b> , Dr en droit.	
<i>Le traitement pénal des mineurs et la question des tribunaux d'enfants.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. William Martin</b> , Dr en droit.	
<i>Etude historique et juridique de la neutralité permanente.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures	48.
<b>M. Georges Werner</b> , Dr en droit.	
<i>Droit administratif français.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	

<b>M. Michel Grodensky</b> , lic. en droit et ès sc. soc.	
<i>Philosophie du droit.</i> — Questions choisies.	1 h.
Lundi, à 6 heures.	49.
<b>M. Antoine Sottile</b> , lic. jur.	
<i>Droit international public.</i> — Les biens. Domaine terrestre, maritime, fluvial, aérien.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	44.
La guerre. Les lois de la guerre terrestre et maritime.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	44.
La politique internationale contemporaine dans ses rapports avec le droit international.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	44.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i>	2 h.
Devoirs et attributions. Droits et immunités du personnel diplomatique et consulaire. (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Walter Steinbrück.</b>	
<i>Introduction à l'étude du droit romain</i> (explication de passages choisis du « Corpus juris »).	1 h.
Samedi, à 2 heures.	49.
<i>Droit ecclésiastique suisse.</i> — Questions choisies.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	49.

### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

#### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

#### TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).



## FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud Martin	46 48	Moriaud Gautier	49 48	Moriaud Borel	49 17	Moriaud Martin	46 48	Moriaud Gautier	49 48	Borel Gautier	17 48
9 à 10	Borel Martin Moriaud Rehfous	17 48 49 50	Borel Martin Moriaud	17 48 49	Martin Moriaud X.	48 49 44	Moriaud Martin Rehfous	49 48 50	Martin Borel X.	48 17 44	Martin Borel Rehfous X.	48 17 50 44
10 à 11	Moriaud Rehfous Mégevand Baumgarten	49 48 M.J. 17	Moriaud Baumgarten	47 17	Meumann Moriaud Baumgarten	49 48 17	Meumann Rehfous Baumgarten	49 48 17	Rehfous Moriaud X.	49 48 44	Meumann Rehfous	49 48
11 à 12	Borgeaud Rehfous	49 48	Borgeaud Rehfous	49 48	Milhaud Rehfous Fazy Meumann	30 49 48 17	Milhaud Gautier Meumann	30 48 17	Milhaud Gautier Caleb	30 48 44	Rehfous Fazy Meumann Caleb	49 48 17 44

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3			Martin	48	Mégevand	M.J.			Milhaud Meumann	57 44	Steinbruck	49
3 à 4									Milhaud Meumann	57 44	Sottile Steinbruck	44 49
4 à 5	Fazy	48					Milhaud Borgeaud Sottile	46 50 44	Borgeaud Rappard	49 17	Borgeaud Rappard Sottile	49 17 44
5 à 6	Baumgarten	49	Baumgarten	49			Milhaud Borgeaud	46 50				
6 à 7	Grodensky	49			W. Martin	48			Milhaud	57		

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Introduction aux livres de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de la Genèse.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet, prof. ord.</b>	
<i>Dogmatique. — 3<sup>me</sup> partie : Le royaume de Dieu.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique générale.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	29.
<i>Philosophie du protestantisme.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	28.

	Salle
<b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>	
<i>La contre-réformation au XVI<sup>e</sup> siècle. — Le christianisme au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h.; jeudi, à 11 h., et samedi, à 10 h.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Les origines historiques du protestantisme (moyen âge, XVI<sup>e</sup> siècle).</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	28.
<b>M. Jules Breitenstein, prof. ord.</b>	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse du livre des Actes : chap. XVII-XXVIII.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	29.
<i>Lecture de la première apologie de Justin martyr.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	29.
<b>M. Ernest Rochat, prof. ord.</b>	
<i>La pensée catholique contemporaine.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. Louis Bard, prof. ord.</b>	
<i>Considérations générales sur la théologie pratique.</i>	
Théorie du ministère évangélique.	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures	28.
<i>Exercices pratiques : Analyses et plans de sermons, catéchèses.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>L'évolution de la morale dans l'Eglise chrétienne.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>La morale de Jésus d'après les évangiles synoptiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<hr/>	
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — Les religions de la Grèce antique.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
Patristique latine, lecture de textes choisis.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.

#### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Lucien Gautier</b> , prof. hon.	
<i>Les prophètes.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	28.
<b>M. Georges Berguer</b> , Dr théol.	
<i>Psychologie religieuse.</i> — La psychologie et la vie de Jésus.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
<b>M. Charles Genequand</b> , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale de l'Évangile de Marc.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	28.
<b>M. Albert Kohler</b> , pasteur.	
<i>La méthode de l'histoire.</i> — La science des sciences.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.

<b>M. Charles Muller</b> , pasteur, lic. en droit.	
<i>Questions de rééducation physico-psychique.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	29.
<i>Droit ecclésiastique français et suisse.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	29.

#### Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## Plan d'Études <sup>1</sup>.

### A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

---

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

---



# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D<sup>r</sup> Hector CRISTIANI, Doyen.

## M. X.

*Anatomie normale.* 6 h.  
Ec. Méd<sup>1</sup>. Gd Amph.

*Exercices pratiques de dissection.*  
Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

*Conférences pratiques d'anatomie normale.* 6 h.  
Tous les jours, à 11 heures. Lab. d'anatom.

## M. le D<sup>r</sup> Auguste Eternod, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h.  
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h.  
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Stomatologie normale et pathologique.* — 1<sup>re</sup> partie. 2 h.  
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*

[A lieu pendant le semestre d'été.]

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

## M. le D<sup>r</sup> Frédéric Battelli, prof. ord.

*Fonctions de nutrition.* 4 h.  
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.

*Chimie physiologique.* 2 h.  
Mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*  
Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 1 heure. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours. Ec. Méd.

## M. le D<sup>r</sup> Max Askanazy, prof. ord.

*Pathologie générale.* 4 h.  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path<sup>1</sup>.

*Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.* 4 h.  
Lundi, jeudi, à 2 h., et samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures. Inst. path.

## M. le D<sup>r</sup> Louis Bard, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à midi. Hôp. cant<sup>2</sup>.

*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.

Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

## M. le D<sup>r</sup> Ernest Kummer, prof. ord.

*Clinique chirurgicale.* 7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h.  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 heures à 10 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Hôp. cant.

*Clinique propédeutique:* Méthodes d'examen; bandages et appareils: antiseptie; anesthésie (avec le concours de chefs de clinique). 2 h.

Jeudi, de 5 à 7 heures. Hôp. cant.

*Cours d'endoscopie:* rectum, vessie, œsophage. 1 h.  
Mercredi, à 5 heures. Hôp. Cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,  
 à 8 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup>  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
 Samedi, de 8 à 10 heures du matin. Clin. obst. et gyn.  
*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Cours pratique de cystoscopie.* 1 h.  
 Lundi, à 9 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.  
*Pathologie interne et clinique infantile.* 3 h.  
 Lundi, à 3 h.; mardi et samedi, à 5 heures. Clin. inf.

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.  
*Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.* 4 h.  
 Lundi et vendredi, de 5 à 7 heures. Clin. ophtalm.<sup>3</sup>  
*Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves*  
 dont la scolarité est terminée.  
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.  
*Clinique psychiatrique.* 2 h.  
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'aliénés<sup>4</sup>.

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.  
*Clinique et policlinique des maladies vénériennes et*  
*cutanées.* 3 h.  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique.* (Règlement fédéral:  
*Pharmacologie*). — Antiseptiques. — Modifica-  
 teurs du système nerveux, de l'appareil circu-  
 latoire et de l'appareil respiratoire. — Diuré-  
 tiques. 4 h.  
 Lundi, mardi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.  
 Vendredi, à 5 heures. Hôp. cant.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.  
*Stage de thérapeutique clinique.* Pour médecins et élè-  
 ves dont la scolarité est terminée.  
 Tous les jours. Hôp. cant.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation*  
*des médicaments* (avec le concours du Dr Wiki,  
 privat-docent et chef du laboratoire de théra-  
 peutique). 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. thérap.)

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 6 heures. Policlinique.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Chirurgie générale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 6 heures. Policlinique.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.  
*Médecine des accidents.* Cours pratique. 1 h.  
 Vendredi, à 4 heures.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique gynécologique.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).  
*Stage de 15 jours pour les participants au cours.*  
 Tous les jours.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>4</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Policlinique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 4 heures. Pol. oto-rhino-laryng.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.  
*Médecine des accidents* (partie théorique). 1 h.  
 Mercredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.  
*Cours d'autopsies médico-légales.* — Autopsies par  
 les élèves, selon matériel. Rédaction de rap-  
 ports médico-légaux.  
 (Ne sont admis comme pratiquants que les élèves  
 inscrits pour le cours d'autopsies.)  
*Recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Morgue judiciaire.
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Hygiène publique et hygiène expérimentale.* 4 h.  
 Lundi, à 5 h. ; jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à  
 4 heures. Institut d'hygiène.  
*Bactériologie.* 2 h.  
 [Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]  
*Travaux pratiques de bactériologie.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Inst. d'hyg. et de bactér.  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr **Louis Aubert.**  
*Cours théorique d'obstétrique.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse.

- M. le Dr **Henri Audeoud.**  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Jules Barth.**  
*La coprologie et l'urologie dans les maladies gastro-intes-  
 tinales.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr **Pierre Besse.**  
*Consultation de la Policlinique diététique et physio-  
 thérapeutique.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix.**  
*Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie.* 2 h.  
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard.**  
*Les glandes* (genèse et structure). 1 h.  
 Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.  
*Le système nerveux central.* 2 h.  
 Jours et heures à fixer ultérieurement. Ec. Méd.
- M<sup>lle</sup> Dr **Marguerite Champendal.**  
*Soins aux malades.* 2 h.  
 Mardi et jeudi, à 6 heures. Université 49.
- M. le Dr **Augustin Collomb.**  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**  
*Histoire de la médecine.* — La médecine depuis ses origi-  
 nes jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.  
*Conférences sur Richard Wiseman, chirurgien du roi  
 Charles II d'Angleterre.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.



- M. le Dr **Charles Du Bois.**  
*Dermatologie élémentaire.*  
Samedi, à 4 heures. 1 h.  
Hôp. cant.
- M. le Dr **John Erath.**  
*Thérapeutique oto-rhino-laryngologique.*  
Vendredi, à 4 heures. 1 h.  
Université, salle 44.
- Mr. le Dr **Ch. Julliard.**  
*Chirurgie de guerre.*  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.
- M. le Dr **René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie.*  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
- M. le Dr **Anastas Kotzareff.**  
*Système nerveux central et périphérique.*  
Lundi, à 5 heures. 1 h.  
Ec. Méd.
- M. le Dr **Stoïan Krestoff.**  
*Technique oto-rhino-laryngologique.*  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.  
Hôp. cant.
- M. le Dr **Victor Kuhne.**  
*Les psychonévroses et leur traitement par la psychothérapie.*  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.  
Université.
- M. le Dr **Charles Ladame.**  
*Psychiatrie spéciale.*  
Jeudi, de 5 à 7 heures. 2 h.  
Université, salle 47.
- M. le Dr **Edmond Lardy.**  
*Thérapeutique chirurgicale de guerre.*  
Mercredi, à 5 heures. 1 h.  
Ec. Méd.
- M. le Dr **Henry Mallet.**  
*Technique de clinique infantile.*  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.  
Clin. infantile.

- M. le Dr **Edgar Masson.**  
*L'épilepsie et son traitement.*  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.  
Ec. Méd.
- M. le Dr **François Naville.**  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.*  
Samedi, à 9 heures. 1 h.  
Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Perrier.**  
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro et cystoscopie, etc.). 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Théodore Reh.**  
*Recherches de bactériologie clinique.*  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.  
Clin. infantile.
- M. le Dr **Maurice Roch.**  
*Répertoire de pathologie interne.*  
Jeudi, à 8 heures. 1 h.  
Hôp. cant. (Clin. médie.)
- M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**  
*Goutte et rhumatismes chroniques.*  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.  
Université.
- M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern.**  
*La digestion.*  
Jeudi, à 4 heures. 1 h.  
Ec. Méd.
- M. le Dr **Charles Waegeli.**  
*Séminaire d'obstétrique.*  
Mardi, à 5 heures. 1 h.  
Maternité.
- M. le Dr **Bernard Wiki.**  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.*  
Samedi, de 10 heures à midi. 2 h.  
Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants réguliers peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :

1<sup>o</sup> s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2<sup>o</sup> déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3<sup>o</sup> justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

\* \* \*

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1<sup>o</sup> Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr *Edmond Lardy*, rue Général-Dufour, 20.

2<sup>o</sup> Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3<sup>o</sup> L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n<sup>o</sup> III, 795).

4<sup>o</sup> Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr *L.-G. Courvoisier*, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5<sup>o</sup> On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.*

## Plan des Études médicales.

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

#### DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I. — Embryologie et histogénie.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale

#### TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ;

obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale I. — Hygiène I. — Médecine légale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Médecine légale II.

*Exercices pratiques* : Bactériologie.

#### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique I. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et polyclinique otorhino-laryngologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique II.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11<sup>o</sup> SEMESTRE (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Au nom de l'Université,  
Le Recteur,  
F. DE CRUE.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 7 juin 1917.

Le Conseiller d'Etat  
chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.



# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1917 à 1920.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Histoire critique des idées mécanistes et des idées vitalistes en biologie depuis un quart de siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

1000 fr. — Sujet : *La notion de corps dans la philosophie de Leibnitz.*

Le prix sera décerné en juin 1919.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Etude critique de l'œuvre de Louis de Beaufort.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1920.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1918, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES

---

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1918, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent

être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1918, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —

### FACULTÉ DES LETTRES

#### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1918, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans

la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé au candidat (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1918, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1917.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1918, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1917.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suis-



ses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1918, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'espérance messianique en Israël.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1918, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1918, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Les vaccins antigonococciques.*

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le

publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1918, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

F. DE CRUE, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres :

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs.

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n<sup>o</sup> 10. en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.



## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.

Alfred MARTIN, professeur à l'Université.

Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche . . . . .	Passeport.
Belgique . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . . . .	Passeport.
Danemark . . . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . . . .	Passeport.
France . . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce . . . . .	Passeport.
Hongrie . . . . .	Passeport.
Italie . . . . .	Passeport.
Norvège . . . . .	Passeport.
Pays-Bas . . . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie . . . . .	Passeport.
Serbie . . . . .	Passeport.
Suède . . . . .	Passeport.
Suisse . . . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

- MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
 BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
 CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.  
 MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
 SEITZ, Charles, professeur à l'Université.  
 PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
 PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture: de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
- Baumgarten, Arthur, rue Pierre-Fatio, 5.
- Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
- Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Cristiani, Hector, Corraterie, 15.
- De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, Cours des Bastions, 13.
- Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, Cologny.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
- Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
- Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.

- MM. Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
 Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, Florissant, 72.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Pugnât, Amédée, place du Molard, 15.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Rehfous, Louis, chemin Rieu, 23, Florissant.  
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 Rochat, Ernest, rue des Granges, 5.  
 Rosier, William, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.  
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.  
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.  
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, Grange-Canal.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries  
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

### PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
 Babel, Antony, route de Saint-Julien, 109.  
 Barth, Jules, rue de Hesse, 16.  
 Benrubi, Isaac, avenue de Champel, 40.

- MM. Berguer, Georges, Genthod.  
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.  
 Besse, Pierre, avenue de la Roseraie, 40.  
 Béatrix, Albert, place du Port, 1.  
 Briner, Emile, rue de la Cité, 20.  
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
 Champendal, Marguerite, M<sup>lle</sup>, rue du Petit-Salève, 6.  
 Choisy, Louis-Frédéric, Taconnerie, 7.  
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33, Champel.  
 Erath, John, rue de Candolle, 12.  
 Faitlovitch, Jacques, avenue de la Forêt, 1, Servette.  
 Gandolfi-Hornyold, Alfonso, avenue de Florissant, 6.  
 Genequand, Charles, Versoix.  
 Grodensky, Michel, rue des Anonymes, 4 bis.  
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.  
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.  
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.  
 König, René, boulevard des Tranchées, 44.  
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.  
 Kotzareff, Anastas, boulevard de la Cluse, 81.  
 Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
 Kuhne, Victor, avenue Pictet-de-Rochemont, 2.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.  
 Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.  
 Martin, Victor, rue Calvin, 13.  
 Martin, William, avenue Léon-Gaud, 5.  
 Masson, Edgar, place du Marché, 23, Carouge.  
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.  
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.  
 Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.  
 Naville, François, chemin de Miremont, 3.  
 Nicole, Georges, route de Chêne, 2.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.  
 Privat, Edmond, Florissant, 4.

- MM. Reber, Burkhard, cour Saint-Pierre, 3.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Reich, Siegmund, place Claparède, 7.  
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
Roch, Maurice, Les Grangettes, 113, Chêne-Bougeries.  
Rœthlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.  
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.  
Ronjat, Jules, chemin Faller, 4.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.  
Schenker, Manfred, chemin des Chalets, Champel.  
Sechehaye, Albert, avenue Paul-Chaix, Chêne.  
Sottile, Antoine, route de Chêne, 6.  
Stefanski, Witold, boulevard Carl-Vogt, 77.  
Steinbruck, Walther, Petit-Saconnex.  
Stern, Lina, M<sup>lle</sup>, avenue du Mail, 15.  
de Stourdza, Alexandre, rue du Soleil-Levant, 8.  
Tcherniavsky, Aron, boulevard de la Cluse, 23.  
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.  
Tierry, Georges, avenue Wendt, 40.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.  
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.  
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 16.  
Zbinden, Louis, chemin de Roches, 2.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John. Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

**Concierges :**

- |  |   |
|--|---|
| M. Clément, Emile, Université.                           | M <sup>me</sup> Mercier, Louise, Maternité.                     |
| M. Becchio, Pierre, Ecole de Médecine.                   | MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.                        |
| M <sup>lle</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique. | Pianca, Joseph, Policlinique.<br>Arlaud, Séraphin, Morguejudic. |